PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL

Guide de l'offre éducative des Pyrénées-Atlantiques 2014-2015

académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Pyrénées-Atlantiques
éducation nationale

PYRENEES ATLANTIQUES
11-25 ans
CHARTE ENGAGEMENT JEUNESSE 2013-2015

PYRENEES ATLANTIQUES
CONSEIL GENERAL

Propos introductif

Pourquoi un Projet éducatif départemental ?

Les Assises de la Jeunesse ont mis en évidence la nécessité de promouvoir des actions de coéducation. Cet objectif a été repris dans la Charte d'engagement en faveur des jeunes autour de l'idée d'une offre d'actions éducatives innovante, cohérente et en lien avec les politiques départementales.

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés de l'Éducation Nationale, des familles et du secteur associatif. À travers un panel de mesures éducatives, l'objectif est de contribuer à la réussite éducative et personnelle des jeunes pour favoriser l'émergence de conduites responsables et citoyennes.

Le Projet éducatif départemental se veut être un projet partagé et un outil de coéducation ayant pour objectifs :

- la construction d'une politique éducative globale et partagée par tous les acteurs de l'Éducation,
- l'égalité des chances,
- la réussite scolaire et personnelle,
- la construction citoyenne des jeunes.

La définition du Projet éducatif départemental

Le Projet éducatif départemental est un document d'orientation stratégique qui définit les grands axes qui structureront l'offre éducative départementale en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) pour une durée de trois ans sur la période 2014-2016.
Il s'adresse dans un 1er temps aux jeunes âgés de 11 à 15 ans et notamment au public des collégiens.
En lien avec les enjeux partagés de la Charte d'engagement en faveur des jeunes des Pyrénées-Atlantiques, le Projet éducatif départemental s'articule autour de quatre axes :

1 - soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes
2 - permettre la connaissance des ressources du territoire
3 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté
4 - encourager l'éducation à la santé

Le Plan d'actions annuel

Le Projet éducatif départemental est mis en œuvre à travers une trentaine d'actions, actions existantes et actions nouvelles. Ce plan d'actions est revu annuellement au vu de l'évaluation et présenté à travers ce guide.

Plusieurs actions relèvent du **Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (P.D.E.A.C.)**. Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Conseil général/la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale/la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes :

1 - soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes
- Éducation artistique
- Mobilité et ouverture vers d'autres horizons
- Sciences et techniques

2 - permettre la connaissance des ressources du territoire
- Découverte du patrimoine local
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Découverte des métiers et des formations

3 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté
- Sécurité
- Vivre ensemble
- Découverte des Institutions
- Histoire et mémoire

4 - encourager l'éducation à la santé
- Alimentation
- Sport
- Santé

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre.

Certaines actions peuvent être adaptées pour une utilisation dans le cadre d'une offre éducative périscolaire, voire extrascolaire, hors contribution financière départementale. Elles sont identifiées sur chaque fiche action par le visuel :

Le Projet éducatif départemental : mode d'emploi

Les collèges peuvent bénéficier de ces actions selon 3 types de modalités :

1. l'appel à projet : les collèges devront remplir le formulaire appel à projet pour bénéficier d'une subvention. Ces demandes seront examinées selon le calendrier et les modalités suivantes :

Avril : Communication de l'ensemble de l'offre 2014-2015 et ouverture des appels à projet

31 mai : Clôture des appels à projet

À partir du 1er juin : Réunion des différentes commissions d'instruction

Début juillet : Validation des projets retenus. Lettre d'information envoyée aux collèges

Septembre : Délibération sur l'attribution des subventions

Octobre : Notification aux collèges

À partir d'octobre : Paiement de la subvention (après réalisation de l'action)

2. le contact direct avec l'organisateur : les collèges pourront se rapprocher directement de l'association organisatrice pour la mise en place d'une action. Le nombre de ces interventions est défini dans le cadre de conventions entre le Département et ces structures associatives.

3. le contact direct avec le service concerné du Conseil général : les services du Département proposent une offre éducative (Archives départementales, Centre d'Éducation au Patrimoine d'Irrissary, visite du Conseil général…) et gèrent directement les inscriptions.

Modalité pour bénéficier de l'offre éducative départementale :

Appel à projet	Contact direct avec l'organisateur	Contact direct avec le service concerné du Conseil général
Action 1 : spectacle vivant, arts plastiques et littérature (P.D.E.A.C.) **Action 4 :** éducation à l'image (P.D.E.A.C.) **Action 5 :** projet de coopération transfrontalière : ¡ MUEVETE ! **Action 5 bis :** voyages scolaires éducatifs **Action 6 :** 100 projets « solidaires sans frontières » **Action 7 :** culture scientifique (P.D.E.A.C.) **Action 8 :** éducation au patrimoine (P.D.E.A.C.) **Action 10 :** éducation et Sport de pleine nature **Action 12 :** éducation à l'environnement (P.D.E.A.C.) **Action 15 :** parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie **Action 17 :** sensibilisation aux risques naturels et technologiques **Action 23 :** découverte des valeurs et Institutions françaises et européennes **Action 27 :** manger bio & local, labels et terroir	**Action 3 :** collège au cinéma **Action 13 :** planète précieuse « Mon territoire en jeu » **Action 16 :** sensibilisation à la sécurité routière **Action 18 :** collégien citoyen **Action 19 :** citoyenneté numérique **Action 20 :** jeux et citoyenneté **Action 21 :** formation des délégués élèves **Action 24 :** A nous l'Europe **Action 30 :** adolescente, adolescent, se connaître et vivre ensemble	**Action 2 :** grandir avec la culture **Action 9 :** sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page » **Action 11 :** séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea **Action 14 :** forums des métiers et des formations **Action 16 bis :** opération « sortir vite » **Action 22 :** découverte de l'Institution départementale **Action 25 :** visite et ateliers pédagogiques des archives **Action 26 :** le centenaire de la guerre 14-18 **Action 28 :** équilibre alimentaire **Action 29 :** sections sportives agréées par le rectorat

Le guide de l'offre éducative départementale 2014-2015 ainsi que les documents types (appels à projet, fiche bilan…) sont téléchargeables sur http://www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental.html.

Les ressources de l'Éducation artistique et culturelle (E.A.C.) validées par la Direction des services de l'Éducation Nationale et le Conseil général sont répertoriées à cette adresse : http://crdp.ac-bordeaux.fr/ressloc/. Le site hébergera prochainement les ressources éducatives locales élargies à d'autres thématiques : sport, santé, citoyenneté.

Posez toutes vos questions et déposez vos demandes de subventions en format numérique sur : ped@cg64.fr.

Évaluation

Le Plan d'actions du Projet éducatif départemental sera évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan retournée après réalisation de l'action permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.

Sommaire

Axe 1 - Soutenir l'ouverture sociale et culturelle des jeunes

Éducation artistique
- Action 1 : spectacle vivant, arts plastiques et littérature (P.D.E.A.C.) ..... p 5
- Action 2 : grandir avec la culture ..... p 6
- Action 3 : collège au cinéma ..... p 7
- Action 4 : éducation à l'image ..... p 8

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons
- Action 5 : ¡muévete! ..... p 9
- Action 5 bis : Voyages scolaires éducatifs ..... p 10
- Action 6 : 100 projets « solidaires sans frontières » ..... p 11

Science et technique
- Action 7 : culture scientifique (P.D.E.A.C.) ..... p 12

Axe 2 - Permettre la connaissance des ressources du territoire

Découverte du Patrimoine local
- Action 8 : éducation au patrimoine (P.D.E.A.C.) ..... p 13
- Action 9 : sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page » ..... p 14
- Action 10 : éducation et Sport de pleine nature ..... p 15
- Action 11 : séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea ..... p 16

Éducation à l'environnement et au développement durable
- Action 12 : éducation à l'environnement (P.D.E.A.C.) ..... p 17
- Action 13 : planète précieuse « Mon territoire en jeu » ..... p 18

Découverte des métiers et formations
- Action 14 : forums des métiers et des formations ..... p 19
- Action 15 : parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie ..... p 20

Axe 3 - Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

Sécurité
- Action 16 : sensibilisation à la sécurité routière ..... p 21
- Action 16 bis : opération « sortir vite » ..... p 22
- Action 17 : sensibilisation aux risques naturels et technologiques ..... p 23

Vivre ensemble
- Action 18 : collégien citoyen ..... p 24
- Action 19 : citoyenneté numérique ..... p 25
- Action 20 : jeux et citoyenneté ..... p 26
- Action 21 : formation des délégués élèves ..... p 27

Découverte des Institutions
- Action 22 : découverte de l'Institution départementale ..... p 28
- Action 23 : découverte des valeurs et Institutions françaises et européennes ..... p 29
- Action 24 : A nous l'Europe ..... p 30

Histoire et mémoire
- Action 25 : visite et ateliers pédagogiques des archives ..... p 31
- Action 26 : le centenaire de la guerre 14-18 ..... p 32

Axe 4 - Encourager l'éducation à la santé

Alimentation
- Action 27 : manger Bio&Local, Labels et Terroir ..... p 33
- Action 28 : équilibre alimentaire ..... p 34

Sport
- Action 29 : sections sportives agréées par le rectorat ..... p 35

Santé
- Action 30 : adolescente, adolescent, se connaître et vivre ensemble ..... p 36

Vos contacts ..... p 37

Éducation artistique

Action 1

Nom de l'action : Spectacle vivant, arts plastiques et littérature (P.D.E.A.C.)

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- participer à la démocratisation culturelle en permettant des rencontres et pratiques artistiques à tous les élèves d'une classe ou de plusieurs classes,
- développer la créativité, la curiosité et l'imagination,
- permettre la construction de l'esprit critique.

Description de l'action :
L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des règles posées par le Ministère de l'Éducation Nationale conjointement avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit de l'apport, dès l'enfance puis tout au long de la scolarité, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture inscrit dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (circulaire du 3 mai 2013).

Critères d'éligibilité :
1. L'action permettra de **rendre le collégien acteur de son parcours culturel** et devra s'inscrire dans au moins l'un des axes suivants :
- « **voir** » : voir un concert, un spectacle, une exposition…,
- « **s'approprier** » : développer des actions de médiation et de sensibilisation culturelle autour d'une offre culturelle, visiter un lieu culturel (théâtre, salle de spectacle, exposition),
- « **faire** » : mettre les collégiens en situation artistique.

2. Les projets doivent être portés uniquement par les professionnels culturels repérés et identifiés par la D.S.D.E.N. et le Conseil général : **voir « Carte des ressources culturelles locales » sur le site** http://crdp. ac-bordeaux.fr.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival…)

Avec qui ? Les partenaires culturels co validés par la D.S.D.E.N. et le Conseil général.

Participation du Département :
La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques
Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Éducation artistique

Action 2

Nom de l'action : Grandir avec la culture

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste ou une structure culturelle, en leur ouvrant un espace d'échange et d'expression,
- proposer des résidences d'artistes dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, leur jugement esthétique et social,
- provoquer une réflexion sur la place de l'art et de la culture dans la société mais aussi dans la vie quotidienne du collège.

Description de l'action :
Le Conseil général propose **une offre de résidence artistique** en collège dans les champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, nouvelles technologies.

Critères d'éligibilité :
Le projet devra permettre aux collégiens de développer les compétences et aptitudes suivantes :
- « **voir** » : présence artistique accueillant les élèves sur le site du collège,
- « **s'approprier** » : temps d'intervention de médiation et de sensibilisation en direction des élèves, visite du lieu de création (théâtre, salle de spectacle, musée, exposition, cinéma…),
- « **Faire** » : mise en situation de création pour les collégiens.

L'offre de résidence se construit sur **environ 50 heures d'intervention auprès des collégiens**. Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé. À partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.
L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.
Les collèges n'ayant jamais bénéficié de ce dispositif seront traités en priorité.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? ? le projet se déroulera entre la Toussaint 2014 et les vacances de Pâques 2015

Où ? au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel

Avec qui ? liste des compagnies ou opérateurs culturels retenus dans le cadre du dispositif « Grandir avec la Culture »

Participation du Département :
Le Département finance la prestation directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalités d'inscription :
Comment ? les collèges se portent candidats pour recevoir « grandir avec la culture ».
Quand ? à partir du **1er avril 2014**.
À retourner avant le **31 mai 2014** sous forme de courrier, en précisant le ou les champs artistique(s) souhaité(s) à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques
Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Éducation artistique

Action 3

Nom de l'action : Collège au cinéma

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques,
- se constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image,
- acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

Description de l'action :
Ce dispositif de portée nationale est mis en place en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (C.N.C.), la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.), le Rectorat, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) et le Département. Il sélectionne les films proposés dans le cadre de cette opération et élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.
L'inscription au dispositif concerne une classe et un enseignant. Un même collège peut inscrire plusieurs classes, dans la limite des places disponibles.
Le dispositif « collège au cinéma » a pour contenu :
- la projection de 3 films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du CNC. Les films sont choisis au sein de la liste nationale par le comité de pilotage départemental (D.S.D.E.N., Conseil général, D.R.A.C., coordinateur cinéma, représentants des exploitants locaux, représentants des chefs d'établissement) de l'opération « collège au cinéma »,
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans les cinémas Art et Essai du département.

Participation du Département :
Le Département participe **aux frais de transport** dans la limite d'un plafond :
- de 1200 € par établissement quand il est situé sur une commune ne disposant pas d'une salle de cinéma,
- de 1000 € par établissement situé dans une commune disposant d'une salle de cinéma.

À charge du collège : entrées cinéma.

Modalité de paiement : la subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports acquittées au service instructeur (voir contact du Conseil général).

Modalités d'inscription :
Comment ? inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N. 64) :
Marie-Christine AINSES - **Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques - éducation artistique et culturelle**
2, place d'Espagne - 64038 PAU cedex - Tél. : 05 59 82 22 00 poste 4601 - ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr
Quand ? pré-inscription en juin et confirmation en septembre.

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques
Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Éducation artistique

Action 4

Nom de l'action : **Éducation à l'image (P.D.E.A.C.)**

Modalité de l'Action : **Appel à projet**

Objectifs de l'action :
- apprendre à lire les images et porter un regard critique sur l'image fixe ou animée,
- développer la créativité, la curiosité et l'imagination,
- connaître les enjeux de la production d'images (droit à l'image…).

Description de l'action :
L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des règles posées par le Ministère de l'Éducation Nationale conjointement avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit de l'apport, dès l'enfance puis tout au long de la scolarité, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture inscrit dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (circulaire du 3 mai 2013).

Critères d'éligibilité :
1. L'action permettra de **rendre le collégien acteur de son parcours culturel** et devra s'inscrire dans l'un des axes suivants :
- « **voir** » : diverses formes de productions cinématographiques (documentaires, reportages, fictions…),
- « **s'approprier** » : développer des actions de médiation et de sensibilisation culturelle autour d'une offre culturelle cinématographique départementale,
- « **faire** » : mettre les collégiens en situation de création d'images.

2. Les projets doivent être portés uniquement par les professionnels culturels repérés et identifiés par la D.S.D.E.N. et le Conseil général : **voir « carte des ressources culturelles locales »** sur le site http://crdp.ac-bordeaux.fr

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? ? durant l'année scolaire

Où ? au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival…)

Avec qui ? Les partenaires culturels co validés par l'Éducation Nationale et le Conseil général.

Participation du Département :
La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques
Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

Action 5

Nom de l'action : **¡muévete !**

Modalité de l'Action : **Appel à projet**

Objectifs de l'action :
- inciter les jeunes des Pyrénées-Atlantiques à échanger avec leurs voisins espagnols,
- favoriser l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues,
- développer et intégrer l'esprit de mobilité dès le collège.

Description de l'action :
Le projet devra développer un partenariat transfrontalier sur des thématiques dont le champ reste ouvert (environnement, culture, etc.). La coopération pourra se traduire à travers des actions multiples, telles que, par exemple : la mise en place de programmes pédagogiques communs, les échanges via les outils web (E-twinning par ex.), les séjours thématiques…

Critères d'éligibilité :
- la démarche de projet partenarial est un prérequis. Aussi, à lui seul un voyage scolaire ne peut constituer un projet de dimension transfrontalière susceptible d'être accompagné dans ce dispositif. Un partenariat avec une structure basée sur le territoire espagnol voisin devra être affiché,
- le projet sera mené conjointement tant au niveau de la mise en œuvre des actions qu'au niveau de la prise en charge financière. Le plan de financement présentera le budget de chacun des partenaires de part et d'autre de la frontière ainsi que l'ensemble des sources de financement sollicitées/acquises.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif Voyages scolaires éducatifs (fiche action 5 bis)

Pour qui ? tous niveaux **Collèges ?** publics et privés

Quand ? ? durant l'année scolaire

Où ? projet à dimension transfrontalière avec l'Espagne, avec une attention particulière sur les partenariats de proximité (Euskadi - Navarre - Aragon)

Avec qui ? collèges, associations, collectivités territoriales…

Participation du Département :
Le Pôle coopération transfrontalière pourra intervenir à double titre :
1. appui technique à la constitution du projet,
2. soutien financier.

Dans le cas d'un financement transfrontalier, la subvention sera au maximum de 30 % du coût total éligible du projet, en respect des critères suivants :
- les prestations d'assistance technique au montage de projets ne sont pas éligibles,
- certaines dépenses sont plafonnées par rapport au coût total du projet ; dont frais de restauration et d'hébergement à 20 %.

En cas de renouvellement, les projets devront attester de leur caractère novateur et évolutif par rapport aux précédents.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Ressource : www.etwinning.fr

Contact du Conseil général :
Pôle coopération transfrontalière - Laurence HOURÇOURIGARAY - 05 59 46 51 24 - laurence.hourcourigaray@cg64.fr

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

Action 5 bis

Nom de l'action : Voyages scolaires éducatifs

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- favoriser la mobilité européenne des collégiens,
- développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues.

Description de l'action :
Le projet de mobilité vise à développer :
- la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle,
- l'ouverture d'esprit,
- la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

Il doit favoriser l'immersion de l'élève par :
- la communication avec les habitants dans leur langue, la découverte des journaux locaux, des médias audiovisuels étrangers,
- la découverte du patrimoine culturel, etc.

Critères d'éligibilité :
Le séjour devra se dérouler en Europe (hors France) et avoir une durée minimale de 3 jours.
Les collégiens devront élaborer des supports (photos, articles, films) à destination des autres collégiens, de leur famille, afin de faire partager leur expérience de la mobilité.
Ce dispositif n'est pas cumulable avec le dispositif (fiche action 5) : ¡muévete !

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? Europe (hors France).

Participation du Département : 1 projet/an/établissement
500 € par an et par établissement pour les voyages à destination de l'Europe (hors France et Espagne)
ou 763 € par an et par établissement pour les voyages à destination de l'Espagne.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Conseil général 64 - Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE - 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Mobilité et ouverture vers d'autres horizons

Action 6

Nom de l'action : 100 projets « solidaires sans frontières »

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- favoriser le respect des principes de l'éducation populaire : engagement citoyen, apprentissage des solidarités, ouverture au monde et à d'autres cultures, l'égalité hommes femmes, l'éducation à la mobilité et l'ouverture vers d'autres types de développement,
- donner aux jeunes, ici et là-bas, les clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et encourager la réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités.

Description de l'action :
À l'exclusion des séjours linguistiques, le projet peut porter :
- sur les questions de citoyenneté européenne et internationale (démocratie, droits de l'Homme, paix, lutte contre les discriminations…),
- sur les enjeux mondiaux liés au développement durable, à l'environnement et aux changements climatiques, au développement humain,
- sur la coopération et la solidarité internationale (construction européenne…) ou encore concerner le devoir de mémoire.

Critères d'éligibilité :
Le projet comporte **une rencontre (accueil et/ou déplacement)**. Il met en œuvre les **actions de sensibilisation à l'éducation, au développement et à la solidarité internationale (EADSI), avant et après l'échange** (exposition, reportage, film.), destinées à l'ensemble des élèves de l'établissement voire de ses « partenaires » (parents d'élèves, associations de quartier…).
Le projet doit concerner un groupe d'élèves par collège, minimum 15 élèves.

Pour qui ? tous niveaux **Collèges ?** publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? projet à dimension internationale

Avec qui ? Associations, collectivités territoriales…

Participation du Département :
Le Département participe au financement du projet à hauteur de **10 € par jour et par élève** dont 10 % pour le financement des actions EADSI menées par le collège, aide plafonnée à **4 000 € par projet**.
Le collège peut déposer 1 projet par an. Un projet peut être organisé sur 2 ans.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Ressource :
- les opérateurs ressources : Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSI), Cap coopération Aquitaine, Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID), Cool'eur du monde, France volontaire
- plaquette 100 projets « solidaires sans frontières »

Contact du Conseil général :
Pôle 100 projets solidaires - Laurence NEMES - 05 59 11 44 72 - laurence.nemes@cg64.fr

Science et technique

Action 7

Nom de l'action : **Culture scientifique (P.D.E.A.C.)**

Modalité de l'Action : **Appel à projet**

Objectifs de l'action :
- aborder les sciences autrement : susciter l'intérêt des élèves vis-à-vis des sciences, les désacraliser et découvrir leurs applications concrètes,
- favoriser la démarche expérimentale, le tâtonnement et le développement d'hypothèses,
- contribuer à la compréhension et appréhension du monde (du local au global, de l'infiniment petit à l'universel),
- développer le jugement et le sens critique : se positionner comme citoyen acteur de son environnement.

Description de l'action :
L'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des règles posées par le Ministère de l'Éducation Nationale conjointement avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit de l'apport, dès l'enfance puis tout au long de la scolarité, d'un socle commun de connaissances et de compétences dans l'ensemble des domaines de l'art et de la culture inscrits dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (circulaire du 3 mai 2013). Le parcours scientifique en est un élément essentiel.

Critères d'éligibilité :
- le projet doit mettre en œuvre des valeurs concrètes : découvrir, explorer, expérimenter,
- les intervenants sont les professionnels repérés et identifiés par la D.S.D.E.N. et le Conseil général,
- les thématiques doivent être en lien avec les enseignements du 3e cycle dans une perspective de pluridisciplinarité.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? ? durant l'année scolaire

Où ? au collège ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet

Avec qui ? les partenaires culturels co validés par l'Éducation Nationale et le Conseil général.

Participation du Département :
Participation financière en fonction du projet et du montage financier du projet. L'instruction du projet portera sur le contenu du projet et les transports nécessaires au bon fonctionnement de l'action.

À charge du collège : outils pédagogiques, accueil du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques
Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 8

Nom de l'action : Éducation au Patrimoine (P.D.E.A.C.)

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- s'approprier le patrimoine de l'environnement du collégien : acquisition de repères chronologiques et de repères spatiaux (géographiques),
- découvrir les principes de protection du patrimoine du niveau local au niveau international (du patrimoine rural non protégé au patrimoine mondial),
- se familiariser avec les équipements patrimoniaux du territoire.

Description de l'action :
Les éléments du patrimoine concernés sont principalement les édifices publics tels que les Monuments historiques, les espaces muséographiques et les Musées de France, les sites archéologiques et le patrimoine rural.
Le partenaire culturel et l'enseignant adopteront des principes d'approche communs pour tout objet patrimonial, et en particulier :
- identifier l'objet patrimonial matériel et/ou immatériel, s'assurer de son statut de protection et de propriété, en particulier s'il ne s'agit pas d'un bien public (propriété de l'État ou des collectivités territoriales) et en passant le cas échéant une convention pour en définir les conditions d'accès et de promotion,
- s'assurer, pour l'élaboration des contenus des actions, de la validité scientifique du discours en se référent explicitement à des travaux, ouvrages ou publications et en les tenant à la disposition du public,
- respecter le Code du patrimoine,
- rechercher une cohérence des projets avec les conventions et les recommandations de l'UNESCO.

Les élèves pourront découvrir les métiers du Patrimoine de la Fonction Publique d'État, de la Fonction Publique Territoriale mais également d'entreprises et de professions libérales.

Priorités thématiques départementales :
- les opérations intégrées dans le cadre des programmes des Villes et des Pays d'Art et d'histoire,
- les opérations thématiques patrimoniales, en particulier autour de l'itinérance des chemins de Saint Jacques et du Cami salié, de Gaston Fébus et de l'agro-pastoralisme en montagne basque,
- les opérations en langues régionales,
- les opérations participant à la mise en cohérence de l'offre de sport de pleine nature dans le cadre de l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (P.D.E.S.I.).

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en priorité au contact du patrimoine (sur les sites)

Avec qui ? les partenaires culturels co validés par la D.S.D.E.N. et le Conseil général **voir « carte des ressources culturelles locales »** sur le site http://crdp.ac-bordeaux.fr

Participation du Département :
la participation financière du Département est évaluée en fonction du projet.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Actions culturelles et linguistiques - Myriam SOULA - 05 59 11 44 02 - myriam.soula@cg64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 9

Nom de l'action : Sensibilisation au milieu montagnard « Opération Pilou Page »

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectif de l'action :
- sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales.

Description de l'action :
Le Département organise avec ses partenaires l'« opération Pilou Page » qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours...).
Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, secouristes, guide de haute montagne, gendarme de haute montagne...

Pour qui ? classe de 5e des 6 collèges du Piémont

Collèges ? publics

Quand ? en décembre ou janvier en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques.

Où ? en collège pour la séance d'informations et déplacement par alternance à Gourette ou à La Pierre-Saint-Martin pour la journée sur site.

Avec qui ? lors de la journée en station, 40 professionnels de la montagne et bénévoles : Club Alpin Français Vallée Ossau, École de Ski Français, EPSA, Comité Départemental de Montagne et Escalade, Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne d'Oloron, Météo France d'Uzein.

Participation du Département :
participation financière pour le transport des collégiens. Montant défini sur présentation des factures acquittées.

À charge du collège : le pique-nique des élèves.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège après transmission des pièces justificatives des frais de transport au service instructeur (voir Contact du Conseil général).

Participation technique : intervention d'un Guide de Haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques de la montagne.

Modalités d'inscription :
Comment ? les collèges du Piémont recevront une invitation du Conseil général et devront se positionner auprès du Pôle Activités Sportives (voir contact Conseil général).

Quand ? Rentrée scolaire.

Contact du Conseil général :
Pôle Activités Sportives
Carole LUPRICE - 05 59 11 42 29 - carole.luprice@cg64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 10

Nom de l'action : Éducation et Sport de pleine nature

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- mieux connaître les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en Pyrénées-Atlantiques,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en fonction de la nature des espaces et des sites et de la saison,
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature et se familiariser avec les métiers liés aux milieux.

Description de l'action :
Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation…
Les activités de pleine nature cibles sont le canoë-kayak, l'escalade, le ski, le surf et la spéléologie.
- **Montagne** :
Le projet se déroule au minimum, dans le cadre d'un séjour sur deux journées consécutives, ou sur deux jours fractionnés.
Sorties ski fractionnées : un expert de l'association Esprit Montagne intervient en amont dans les murs du collège sur le thème de « la sécurité en montagne ça m'intéresse » à l'appui d'un power point,
Pour les séjours : l'expert intervient en station à l'ouverture du stage. Son intervention pourra être complétée par les professionnels de l'E.P.S.A. sur les métiers en station, la fabrication de la neige artificielle…
- **les autres sites et espaces** :
Le projet peut être constitué d'une des activités cibles et de la découverte de leur milieu avec par exemple des apports sur la lecture de l'océan, du gave, la formation des strates et des concrétions, les impératifs d'entraide et de sécurité… Le projet se déroule a minima sur deux demi-journées sur les sites ou espaces les plus proches du collège.

Critères d'éligibilité :
- conformité au descriptif de l'action,
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (E.P.S., Sciences et vie de la terre…) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- coconstruction : intervention de partenaire(s) agréé(s).
Pour les activités cibles autres que le ski, le nombre d'appels à projet par année scolaire est limité à 5 pour chaque discipline.

Non éligibles : les séjours d'intégration

Pour qui ? tous niveaux **Collèges ?** publics et privés

Quand ? période hivernale pour le ski et automne et printemps pour les autres activités cibles (hors vacances scolaires)

Où ? hors des murs ou dans les murs du collège

Avec qui ? ? l'Établissement Public des Stations d'Altitude (E.P.S.A.), les Comités sportifs départementaux conventionnés, les associations ressources du Réseau sport 64

Participation du Département :
Un seul projet pluridisciplinaire par an et par collège peut être retenu.

Participation financière : au plus 1 000 € par an et par collège.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Activités Sportives - Carole LUPRICE - 05 59 11 42 29 - carole.luprice@cg64.fr

Découverte du patrimoine local

Action 11

Nom de l'action : Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Modalité de l'Action : inscription auprès du C.E.P.

Objectifs de l'action :
- favoriser l'éducation au patrimoine et sensibiliser les collégiens aux ressources locales : patrimoine culturel naturel, culturel, bâti, archéologique, linguistique ou ethnologique,
- permettre de découvrir l'histoire d'Ospitalea, ancienne commanderie des Chevaliers-Hospitaliers, d'apprécier sa réhabilitation et de découvrir ses expositions temporaires.

Description de l'action :
La mission principale du Centre d'éducation au patrimoine (C.E.P.) Ospitalea est de proposer aux enseignants et à leur classe des séjours éducatifs de 2 à 5 jours avec hébergement dans la commanderie et des animations pédagogiques à la journée ou à la demi-journée (sans hébergement). L'édifice du XVII^{e} siècle a été rénové au début du XXI^{e} siècle de manière très contemporaine en centre d'hébergement. Les chambres, les espaces de travail et de détente sont aménagés et font le lien entre ces 2 époques.
Cette offre comprend 22 modules pédagogiques et déclinée au sein des 7 thématiques présentées ci-dessous :
- patrimoines et découverte du monde - vie des hommes,
- patrimoine et histoire,
- patrimoines et Éducation au développement durable,
- patrimoines et Éducation à la citoyenneté.
- patrimoines et culture,
- patrimoines et Histoire des Arts,
- patrimoines et musique,

La plupart des modules peuvent se dérouler en français, en basque ou en bilingue français-basque (c'est-à-dire avec une partie des séquences pédagogiques en basque et une autre en français), selon la préférence et les objectifs pédagogiques des enseignants. Une offre développée avec des partenaires culturels est également disponible : pour la pratique instrumentale avec la compagnie Lagunarte et pour un séjour en occitan avec le Collectif ç'aï. (option en vigueur jusqu'au 4 juillet 2014).

Pour qui ? tous niveaux **Collèges ?** publics et privés

Quand ? toute l'année - ouverture du lundi au samedi.

Où ? CENTRE D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA - 64780 IRISSARRY

Participation du Département :
Pour les séjours éducatifs à partir d'une durée minimale de 3 jours dont 2 nuits en hébergement, au C.E.P. : remboursement des frais de transport aller-retour du collège au C.E.P. à hauteur de 100 %. Règle en vigueur jusqu'au 4 juillet 2014.

Modalité de paiement : subvention versée au collège après transmission des factures justificatives.

À charge du collège : Pour les séjours éducatifs :
- le coût du transport A/R pour les séjours éducatifs d'une durée inférieure à 3 jours/2 nuits,
- une participation forfaitaire comprenant l'hébergement, la restauration et les activités pédagogiques (montant pour la totalité du séjour) : tarification en vigueur jusqu'au 4 juillet 2014 ; la nouvelle tarification qui sera mise en place pour l'année scolaire 2014/2015 sera communiquée dans une nouvelle édition de la présente fiche.

Durée du séjour	Montant forfaitaire par élève	Montant forfaitaire par adulte accompagnant
2 jours/1 nuit	35 euros	38 euros
3 jours/2 nuits	63 euros	70 euros
4 jours/3 nuits	91 euros	102 euros
5 jours/4 nuits	120 euros	134 euros

Pour les animations pédagogiques :
- une demi-journée : forfait de 45 euros jusqu'à 30 élèves puis 1,50 euro par élève supplémentaire,
- une journée : forfait de 75 euros jusqu'à 30 élèves puis 2,50 euros par élève supplémentaire (pique-nique fourni par le C.E.P. pour 5 euros par participant ou fourni par le collège ou par les parents),
- le coût du transport A/R.

Modalités d'inscription :
Comment ? formulaire de demande de séjour ou d'animation à télécharger et à compléter : www.ospitalea.cg64.fr
Quand ? toute l'année (en fonction du planning d'activités déjà existant au moment où la demande est formulée).

Contact du Conseil général :
Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea Le Bourg - 64780 IRISSARRY
Olivier GIRY responsable, Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ, médiateurs du patrimoine
Téléphone : 05 59 37 97 20 - Télécopie : 05 59 37 97 21 - Courriel : ospitalea@cg64.fr

Éducation à l'environnement et au développement durable

Action 12

Nom de l'action : Éducation à l'environnement et au développement durable (P.D.E.A.C.)

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- encourager la connaissance du patrimoine naturel (faune, flore, milieux, géologie…) et sensibiliser aux enjeux de préservation,
- prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, développer l'esprit critique,
- permettre à l'élève d'être acteur sur son environnement proche (famille, établissement, commune, département),
- comprendre les enjeux locaux pour déboucher sur une problématique large, acquérir des attitudes éco citoyennes.

Description de l'action :
Le projet doit aider le jeune à connaître les politiques environnementales (espaces naturels, déchets, eau, énergie) mises en place sur le territoire départemental et comprendre les enjeux de préservation du patrimoine naturel.
Les projets d'éducation à l'environnement abordent les questions d'environnement en combinant des visites terrain (sites naturels et/ou équipements techniques), des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, techniciens, professionnels, gestionnaires…) et du travail en salle. Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liés à l'environnement. Ils s'appuient sur le partenariat avec une structure associative compétente sur les thématiques choisies.
La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films, croquis, textes…) pourront être valorisés par l'organisation de rencontres avec les parents, diaporamas…

Critères d'éligibilité :
- la transversalité, plusieurs enseignants impliqués sur le projet
- coconstruction : intervention de partenaire(s) validé(s) (**voir Carte des ressources culturelles locales**)
- **actions de terrain obligatoire** (visites de sites départementaux) adossées à du travail en salle
- projet dans la durée : plusieurs interventions étalées dans le temps
- un nombre d'heures moyen de 9 à 10 heures d'intervention par classe
- un retour d'expérience sous forme de fiche restitution.

Pour qui ? tous niveaux **Collèges ?** publics et privés
Quand ? durant l'année scolaire
Où ? en collège et sorties terrains dans le département

Avec qui ? « Carte des ressources culturelles locales » sur le site http://crdp.ac-bordeaux.fr.
- les associations départementales validées qui œuvrent sur des problématiques départementales,
- les structures publiques et les collectivités ayant une mission éducative validée.

Participation du Département :
Aide financière avec cofinancement souhaité : **100 % de l'animation (uniquement) assurée par le(s) partenaire(s) validé**.
(50 € de l'heure d'animation assurée par le(s) partenaire(s), soit 300 € la journée d'animation).
À charge du collège : le transport, l'hébergement, l'achat de matériel…
Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Ressources :
- partenaires : **« carte des ressources culturelles locales »**
- autres : l'application Nature 64 à télécharger

Télécharger l'application Nature64

Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques propose l'application Nature64, pour les téléphones portables et tablettes numériques. Elle permet de découvrir des sites naturels des Pyrénées-Atlantiques (faune, flore, milieux, gestion…).
Elle est gratuite et disponible sur les IPhone/IPad et les téléphones sous Androïd. Elle est entièrement téléchargée (puis pas nécessité d'une connexion WI-FI ou 3G pour la consulter).

Contact du Conseil général :
Pôle Espaces Naturels Sensibles et Déchets
Patricia SAINT-AMON - 05 59 11 42 72 - patricia.saint-amon@cg64.fr

Éducation à l'environnement et au développement durable

Action 13

Nom de l'action : Planète précieuse « Mon territoire en jeu »

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- développer le sens critique des élèves et les sensibiliser aux enjeux de développement durable,
- conduire une réflexion sur les possibilités de mise en œuvre des principes du développement durable au quotidien,
- permettre de passer des principes et enjeux globaux du développement durable à des réflexions plus locales.

Description de l'action :
Présenté comme un jeu (plateau, carte), Planète précieuse « Mon territoire en jeu » permet aux élèves d'aborder de manière ludique, les différentes problématiques du développement durable comme les ressources, l'aménagement du territoire, le paysage... L'animation s'appuie sur les principes du débat, de la concertation et de la coopération.

2013 est l'année de lancement de la 3e génération du dispositif qui est marquée par de nouveaux outils, un déroulement d'intervention dans la durée en 4 temps, la formation des animateurs du réseau.

Cette nouvelle version a formé spécifiquement 16 animateurs issus de 8 structures du territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Le Département est membre du Comité de pilotage, constitué des partenaires techniques et financiers. Il est garant de l'évaluation et de l'évolution du projet. Ce Comité de pilotage est actuellement composé du Rectorat, de l'ADEME Aquitaine, des 5 Conseils généraux, du Conseil régional d'Aquitaine, de GRAINE Aquitaine chargé de l'animation du dispositif pédagogique. Les Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sont également mobilisés.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? inscription possible auprès de GRAINE Aquitaine toute l'année.

Où ? au collège en salle de classe équipée d'un tableau ou paperboard et de tables et chaises mobiles.

Avec qui ? les structures du département formées au dispositif en présence indispensable d'un référent identifié pour chaque classe (enseignant).

Participation du Département :
Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional avec l'Association GRAINE Aquitaine, participe au dispositif Planète précieuse « Mon territoire en jeu ». Ce partenariat permet aux collégiens du département de bénéficier gratuitement de l'outil pédagogique de sensibilisation au développement durable.

Modalités d'inscription :
Comment ? Information et inscription auprès de l'association GRAINE Aquitaine www.planeteprecieuse-aquitaine.fr
GRAINE Aquitaine - 8 rue de l'Abbé Gaillard - 33830 BELIN-BELIET
05 56 88 19 07 - infos@graine-aquitaine.org

Quand ? toute l'année

Contact du Conseil général :
Pôle Espaces Naturels Sensibles et Déchets
Patricia SAINT-AMON - 05 59 11 42 72 - patricia.saint-amon@cg64.fr

Découverte des métiers et formations

Action 14

Nom de l'action : Forum des métiers et formations

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail,
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel.

Description de l'action :
Il s'agit de :
1. soutenir les établissements publics collèges-lycées (EPLE) organisateurs de forums de formations et métiers. Ces forums sont éligibles s'ils remplissent les conditions suivantes :
- validés par l'Inspection académique,
- dimension territoriale souhaitée : Zones d'animations pédagogiques (ZAP),
- partenariat : Centre d'information et d'orientation (C.I.O.), Collectivités territoriales, autres collèges ou lycées (publics ou privés) 5 au minimum, organismes de formation, associations de professionnels...

2. favoriser les déplacements des collégiens pour se rendre vers les forums soutenus par le Département.

1 - Organisation de forums

Par qui ? EPLE porteur de projet

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au sein du Département

Participation financière du Département :
subvention à l'établissement porteur du projet (montant attribué en fonction du budget de la manifestation),

Modalité de paiement : subvention versée à l'EPLE porteur de projet après vote de la Commission permanente et à réception du bilan de l'événement.

Modalités d'inscription : transmettre une demande de subvention 3 mois au moins avant l'événement.

2 - Déplacements

Pour qui ? 4e/3e prioritairement

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? vers les forums dont le Département est partenaire.

Participation financière du Département :
subvention de fonctionnement au collège pour la prise en charge du déplacement à hauteur de 80%.
Les déplacements mutualisés devront être priorisés.

À charge du collège : 20 % des frais de déplacement

Modalité de paiement : la subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Conseil général).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Transmettre une demande de subvention 1 mois au moins avant le déroulement de l'action.

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE - 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Découverte des métiers et formations

Action 15

Nom de l'action : Parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- sensibiliser les élèves aux filières de l'industrie telles que l'aéronautique, l'agroalimentaire et la chimie qui connaissent des développements importants et qui manquent de main-d'œuvre qualifiée,
- offrir les conditions d'une orientation choisie vers des formations menant aux métiers de l'industrie par une information des élèves, de leur famille et des enseignants,
- favoriser l'immersion en entreprise et en centre de formation notamment par les stages d'observation,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel.

Description de l'action :
Le département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un tissu industriel riche et varié porté par de grandes unités industrielles (Turboméca, Dassault Aviation, ARKEMA, TORAY, Euralis...) et relayées par de nombreuses PME.
Aujourd'hui, il s'agit de faire connaître ces filières auprès des collégiens par des actions ayant une approche globale et transverse sur les différents secteurs d'activité, s'appuyant sur les réseaux locaux d'entreprises et s'inscrivant dans la durée.

Les actions doivent s'inscrire dans le cadre du parcours d'orientation de l'élève et doivent :

1. s'appuyer sur un projet partenarial et de proximité
Il s'agit d'un prérequis afin de faire le lien entre l'environnement immédiat de l'élève et l'entreprise.
Pour cela, les collèges pourront s'appuyer sur des partenaires ressources. Ex : centres de formation, lycées professionnels et technologiques, entreprises, associations de professionnels...

2. permettre les échanges avec les professionnels
Intervention de professionnels en collège et/ou visite d'entreprises pour présenter les métiers et leurs exigences, leur finalité dans la chaîne de production, l'innovation dans laquelle ils peuvent s'inscrire...

3. favoriser la connaissance des filières de formation
Visites de lycées professionnels et de centres de formation, participation aux différents forums d'orientation..., afin de faire les liens entre les métiers présentés et la formation qu'ils exigent et d'exposer clairement les filières conduisant aux métiers présentés.
Participation aux événements organisés dans les Pyrénées-Atlantiques (Semaine École - Entreprise/semaine de l'industrie/salon Aéro Adour...).

Afin de faire partager leur expérience, les collégiens réaliseront des actions de restitution : un reportage de leur projet (photos-vidéo, expo) qui sera diffusé dans le collège.

Pour qui ? 4e/3e prioritairement **Collèges ?** publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire - possibilité d'un parcours sur plusieurs années.

Où ? Aquitaine/Midi-Pyrénées.

Participation du Département :
L'aide financière est définie en fonction du budget prévisionnel du projet, plafonnée à 1 000 € par collège et par an.
Les déplacements seront plafonnés à 80 %.

À charge du collège : solde net du projet dont 20 % des déplacements.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE- 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Sécurité

Action 16

Nom de l'action : Sensibilisation à la sécurité routière

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- sensibiliser au respect du code de la route, au partage de la voie, à la sécurité routière et au futur rôle de conducteur,
- prendre soin de sa vie et de celle des autres,
- lutter contre les comportements à risque et les incivilités sur la route et dans les transports en commun,
- promouvoir des modes de transports doux.

Description de l'action :
Le Département dans le cadre de son partenariat avec l'association Prévention routière soutient les actions ayant pour objectif la sensibilisation à la sécurité routière.

L'association développe des actions d'éducation routière en collège et élabore des supports pédagogiques qu'elle met à la disposition des enseignants. Ces supports fortement interactifs facilitent les échanges entre les élèves et leurs enseignants.

Exemples de thématiques :
- Cyclo expérience, exercices sur simulateur deux-roues motorisés, mortel scooter (témoignages jeunes accidentés), équipement...
- Autopsie d'un accident,
- Alcool, cannabis et conduite...

Elle propose également des interventions adaptées à l'âge et aux modes de déplacements des enfants et des jeunes. Elles peuvent prendre de multiples formes : interventions en classe, animations de débats ou d'ateliers thématiques (vitesse, alcool...) ou encore exercices en milieu protégé.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Prévention des Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) des actions peuvent être menées par d'autres partenaires.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? au collège ou extérieur

Participation du Département :
Le Département, dans le cadre de son partenariat avec l'Association Prévention routière, permet aux collégiens de bénéficier gratuitement des actions menées.

Modalités d'inscription : information et inscription auprès de :
Association Prévention routière - Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques
10, rue Lapouble - 64000 PAU
Tél. : 09 67 17 97 46 - preventionroutiere64@wanadoo.fr

Ressource : le Centre départemental de documentation pédagogique (C.D.D.P. 64) peut mettre à disposition des établissements un simulateur de conduite.

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE- 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Sécurité

Action 16 bis

Nom de l'action : Sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires/ transports en commun : « Sortir vite »

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- sensibiliser les collégiens à la sécurité dans les transports scolaires/transports en commun,
- sensibiliser le collégien au respect des personnes et des biens dans le cadre de sa sécurité et de celle des autres,
- lutter contre les comportements à risque et les incivilités sur la route et dans les transports en commun.

Description de l'action :
Le Département transporte chaque jour 30 000 élèves. La sécurité des élèves et des voyageurs est une préoccupation majeure de la collectivité qui organise auprès des collégiens des actions de sensibilisation.

En lien avec les transporteurs, la Gendarmerie et les pompiers, l'action est menée par un contrôleur des services territoriaux départementaux.

Cette intervention a pour objectif de :
- sensibiliser sur les comportements d'incivilités dans les transports scolaires,
- apprendre aux élèves à évacuer rapidement et efficacement un car,
- sensibiliser les élèves sur la conduite à tenir dans le car,
- informer sur les règles de sécurité et notamment le port de la ceinture de sécurité.

L'intervention se déroule au collège en deux temps :
- une intervention en classe avec diffusion d'un DVD : Sécurité dans les transports scolaires,
- un exercice d'évacuation dans un bus mis à disposition.

Pour qui ? 6e prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention)

Collèges ? publics

Quand ? durant le premier trimestre de l'année scolaire

Où ? au collège et zone de stationnement du car scolaire

Participation du Département :
Mise à disposition de l'intervenant, agent du Conseil général.

À charge du collège : Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention

Modalités d'inscription :
Comment ? inscription auprès du service des transports scolaires (voir contact ci-dessous)
Quand ? avant le 30 juin précédant l'année scolaire

Contact du Conseil général :
Service des transports scolaires
Audrey BRUEL - 05 59 11 45 05 - audrey.bruel@cg64.fr

Sécurité

Action 17

Nom de l'action : **Sensibilisation aux risques naturels et technologiques**

Modalité de l'Action : **Appel à projet**

Objectifs de l'action :
- faire du collégien un acteur de la sécurité civile,
- diffuser une culture risque auprès des collégiens,
- connaître les conduites à tenir face aux risques naturels ou technologiques.

Description de l'action :
Il s'agit de diffuser une culture risque auprès des collégiens du département en s'appuyant par exemple sur le programme scolaire des classes de 4e et 5e avec une approche pluridisciplinaire à dominante scientifique :
- le risque chimique et technique, et en particulier les risques de pollution et d'incendie (sciences physiques et chimiques),
- le risque sismique (sciences de la vie et de la terre),
- le risque d'inondation (géographie),

mais pas seulement. Ce peut être tous les autres risques auxquels notre département est soumis : tempête, avalanches, transports de matières dangereuses...

Dans la découverte de chaque risque, il est aussi possible de :
- travailler avec le documentaliste sur les méthodes de recherche, l'évaluation critique de la validité des sources documentaires, les bonnes pratiques de référencement...,
- faire réaliser aux élèves des productions : rapport de synthèse, articles, diaporamas, affiches, exposition...
- réaliser des sorties terrains : berges du Gave, Maison de la Connaissance du Risques Sismique à Lourdes...

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège et/ou extérieur : possibilité de déplacement à l'extérieur du collège pour des visites sur sites (terrain ou Maison de la Connaissance du Risque Sismique de Lourdes par exemple)

Avec qui ? Béarn Initiative Environnement (B.I.E.), Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C'PRIM) : **voir « Carte des ressources culturelles locales »** sur le site http://crdp.ac-bordeaux.fr.

Participation du Département :
Le Département finance tout ou partie du coût de l'animation à hauteur de 50 €/h, et sur le contenu pédagogique dans la limite d'un plafond de 1 500 €/collège. La participation ne prend pas en compte les frais de transports et d'hébergement.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Gestion des Risques
Virginie GUNSETT - 05 59 46 50 76 - virginie.gunsett@cg64.fr

Vivre ensemble

Action 18

Nom de l'action : Collégien citoyen

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- favoriser la citoyenneté, le respect de l'autre et prévenir les comportements à risque,
- contribuer à l'égalité des chances et à l'apprentissage du mieux vivre ensemble.

Description de l'action :
Le Département dans le cadre de ses partenariats avec les associations départementales de l'éducation populaire soutient la mise en œuvre d'actions ayant pour objectif l'éducation citoyenne des jeunes :
- **AROEVEN « Médiation par les pairs »** : l'association forme et accompagne un groupe référent d'adultes dans la mise en place d'une équipe d'élèves médiateurs (21 élèves de la 6e à la 3e). Les collégiens volontaires sont formés à la médiation pour intervenir dans la gestion de conflits entre élèves. Ce dispositif s'installe sur plusieurs années. Il permet, par une formation, une organisation et une communication adaptées, de réguler les relations quotidiennes entre collégiens et d'assainir le climat scolaire.
- **Association régionale Léo Lagrange « Démocratie et courage »** : sur le thème « Préjugé, quand tu nous tiens ». L'action est menée par des jeunes volontaires (étudiants, animateurs ou salariés de l'association) ayant suivi une formation de 5 jours sur l'animation et la pédagogie de l'intervention. Intervention d'une journée sur la thématique du racisme et des discriminations raciales.
- **La Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement « Jouons la carte de la fraternité »** est une opération d'éducation artistique, d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Des ateliers de lecture d'image et d'écriture peuvent être organisés en amont de la semaine de lutte contre les discriminations (semaine du 21 mars 2014).
- **Les PEP64 « Cahier de la solidarité »** : livret distribué aux élèves de CM2 et 6e du département qui comprend des écrits et exercices ludiques sur le thème de la Solidarité afin de nourrir le débat entre les enfants et les enseignants.

Ces interventions sont co-construites entre les associations et les équipes pédagogiques.
Les interventions doivent s'intégrer dans un projet d'établissement et être relayées au niveau du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).

Pour qui ? tous niveaux (dans la limite des possibilités d'intervention de ces associations)

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège ou à l'extérieur

Avec qui ? les associations indiquées en contact

Participation du Département :
Le Département, dans le cadre de ses partenariats avec les associations départementales de l'éducation populaire **permet aux collégiens du département de bénéficier gratuitement** de ces interventions.

Modalités d'inscription : toute l'année auprès des associations suivantes :
AROEVEN - Peggy DUFOUR - 05 59 08 77 96 - antenne64@aroeven-bordeaux.fr
Léo Lagrange Sud Ouest - Xavier VERNET - 06 77 07 39 64 - xavier.vernet@leolagrange.org
Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement - Céline PINEAU - 05 59 32 00 66 - lepa64@laligue.org
PEP 64 - Christian DARCEL - 05 59 83 83 04 - cdarcel@pep64.org

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Vivre ensemble

Action 19

Nom de l'action : **Citoyenneté numérique**

Modalité de l'Action : **Contact direct avec l'organisateur**

Objectifs de l'action :
- apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par les nouveaux médias tout en assurant leur protection, celle de leur image numérique et de leur vie privée sur internet,
- permettre une pratique raisonnée et responsable des nouveaux outils de l'information et de la communication.

Description de l'action :
Les 2 animateurs des cyber-bases mobiles de l'Agence Départementale du Numérique (A.D.N.) interviennent en collège pour sensibiliser les élèves autour de 3 thématiques :
- **S'exprimer et communiquer librement** : connaître et appliquer la nétiquette (messagerie, commentaires, téléphone...), savoir se déconnecter de temps à autre, respecter autrui (cyber harcèlement), exercer sa liberté d'expression en gardant ses secrets,
- **Maîtriser son identité numérique** : construire une identité numérique/e-réputation, paramétrage d'un profil, choix d'une photo, d'un pseudo, savoir que je laisse des traces sans le vouloir...,
- **Se documenter, travailler et publier** : utilisation raisonnée des médias numériques, comprendre le fonctionnement des moteurs de recherche, connaître les règles de publication (droit d'auteur, plagiat, droit à l'image)

Format : 2 interventions (sur un mois d'intervalle) de 2 heures en collège pour 2 classes par jour maximum.
Ces interventions peuvent être complémentaires de celles organisées avec le CLEMI et le CATICE.
Les interventions doivent autant que possible s'inscrire dans le cadre des missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).

Pour qui ? 6e - 5e prioritairement (nombre pouvant être limité en fonction des possibilités d'intervention des cyber-bases)

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège

Avec qui ? les 2 cyber-bases mobiles du département

Participation du Département :
Intervention à titre gratuit des cyber-bases mobiles.

Modalités d'inscription : Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de :
Agence Départementale du Numérique
Claude POULAIN - 05 59 90 19 90 - claude.poulain@numerique64.fr

Quand ? dès le mois d'avril 2014 et durant toute l'année scolaire 2014-2015

Ressource :
- site internet dédié en cours de construction
- outils pédagogiques distribués après l'intervention des cyber-bases

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE - 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Vivre ensemble

Action 20

Nom de l'action : **Jeux et citoyenneté**

Modalité de l'Action : **Contact direct avec l'organisateur**

Objectifs de l'action :
- appréhender le jeu comme outil de socialisation : développer la coopération, la mixité, l'apprentissage de règles et contribuer au mieux vivre ensemble dans le collège,
- permettre au collégien de devenir acteur de son temps libre,
- enrichir les propositions durant la pause méridienne.

Description de l'action :
Ce projet est organisé par les ludothèques affiliées au réseau de l'Association départementale des Francas (Pau, Bayonne et Salies).
Il se construit en concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement et une démarche d'évaluation est proposée.
L'action se décline autour de temps d'animation :
- jeux « classique » : de défi, de stratégie, grands jeux...
- jeux à thème en lien avec la citoyenneté : exemple « jeux et Europe », « jeux et citoyenneté », « jeux et économie solidaire », « jeux et enfants du monde », « jeux et environnement ».

Il est proposé 15 interventions d'un animateur sur le collège, avec un accompagnement d'une seconde personne pour faciliter le démarrage de l'action. Pour permettre au dispositif de fonctionner dans les meilleures conditions, il est demandé la participation d'un assistant d'éducation durant les temps d'animation.

Pour qui ? tous niveaux (environ une centaine d'élèves à la pause méridienne)

Collèges ? publics

Quand ? durant l'année scolaire à la pause méridienne

Où ? en collège

Avec qui ? les associations indiquées en contact

Participation du Département :
Le Département, dans le cadre de partenariat avec les associations organisatrices, finance ces interventions à raison de 15 interventions/an d'un animateur pour 6 collèges du département.

À charge du collège : **300 € pour 15 interventions versés à l'association**

Modalités d'inscription : à partir du mois de mai 2014 auprès des ludothèques du Réseau de l'Association départementale des Francas 64 :
- **Pau** : Animation Francas de Pau - Didier LOPEZ - 05 59 90 32 50 - direction@francasdepau.fr
- **Bayonne** : Patronage Laïque des Petits Bayonnais - Catherine BISBAU - 05 59 25 62 21 - directionplpb@orange.fr
- **Salies-de-Béarn** : Association départementale des Francas des Pyrénées-Atlantiques - Florence MACON - 05 59 84 01 01 - francas64@wanadoo.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Vivre ensemble

Action 21

Nom de l'action : Formation des délégués élèves

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- amener le délégué à prendre conscience de son rôle et de ses différentes fonctions au sein de la classe et de l'établissement,
- favoriser son implication dans la vie collective,
- permettre la connaissance de l'Institution scolaire,
- développer leurs capacités personnelles d'écoute, d'expression, d'argumentation, de communication et de négociation.

Description de l'action :
Le contenu est élaboré et modulable en fonction des attentes fixées par chaque établissement. L'action prévoit la coordination d'un cycle de 5 interventions pour :
- consulter les jeunes, leur proposer un espace d'expression,
- les former aux rôles et devoirs de délégué élève et préparer le conseil de classe,
- les amener à comprendre et s'investir dans la vie du collège,
- accompagner leurs projets et développer leur sens citoyen.

Pour qui ? tous niveaux pour les délégués élèves

Collèges ? publics pour 10 collèges dans la limite de 20 élèves par groupe

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? en collège et possibilité d'accueil sur 1 ou 2 jours dans les centres d'accueil :
- le Cardet à Gourette,
- l'Abérouat à Lescun,
- le Centre d'Activités et de Découverte d'Auterrive.

Avec qui ? les associations indiquées en contact

Participation du Département :
Le Département finance 80 % du coût de la formation des délégués élèves dans le cadre de partenariat avec les associations organisatrices.

À charge du collège : le coût du cycle pour les 5 jours est de **200 €** pour le collège versés à l'association organisatrice.
(Si de l'hébergement est demandé, un coût supplémentaire pourra être demandé).

Modalités d'inscription : à partir du mois de mai 2014 auprès des associations organisatrices :
- Association départementale des Francas des Pyrénées-Atlantiques
Frédéric DEVIENNE - 05 59 84 01 01 - francas64@wanadoo.fr
- Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement.
Laëtitia GABRIAC - 05 59 32 00 66 - education.ligue64@laligue.org

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Découverte des institutions

Action 22

Nom de l'action : Découverte de l'Institution départementale

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- favoriser la connaissance de l'Institution départementale et de son fonctionnement,
- découvrir les métiers du Conseil général,
- appréhender le rôle d'un élu local,
- permettre l'expression des jeunes dans un cadre institutionnel.

Description de l'action :
Pour les collégiens, il est proposé le programme de visite suivant sur **une durée d'environ 2 heures** :
- visite du site et présentation de l'histoire, patrimoine et architecture par l'Association Destination Patrimoine,
- présentation du fonctionnement et des missions de l'Institution départementale,
- découverte des métiers du Conseil général,
- rencontre et échange collégiens/élus.

Pour qui ? tous niveaux dans la limite d'une visite par collège (maximum : 1 bus)

Collèges ? public et privé dans la limite de 10 collèges/an

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? à l'Hôtel du département (visite de l'Hôtel du département et du Parlement de Navarre)
64, avenue Jean Biray - 64058 PAU cedex 9

Participation du Département :
- visite gratuite,
- distribution d'outils pédagogiques,
- prise en charge du coût de déplacement plafonnée à 80 % de la facture.

Modalité de paiement : la subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Conseil général).

Modalités d'inscription :
Comment ? compléter le formulaire d'inscription à télécharger sur www.cg64.fr
Quand ? l'inscription se fait **1 mois au préalable** auprès du Pôle Jeunesse.

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Découverte des institutions

Action 23

Nom de l'action : Découverte des valeurs et institutions françaises et européennes

Modalité de l'Action : Appel à projet

Objectifs de l'action :
- connaître les institutions de la République à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne,
- comprendre les valeurs, le fonctionnement des institutions et appréhender le rôle de leurs représentants.

Description de l'action :
Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions et valeurs de la République. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire (Histoire-Géographie, Français, Éducation civique...).

Le projet comporte :
- une action en collège : organisation de débats, interviews et invitation de personnalités au collège, expositions...
- une sortie : visite d'une institution locale (mairie, tribunal, Conseil régional) et/ou nationale (Parlement...) et/ou européenne (Parlement européen).

Pour qui ? tous niveaux (un projet/an/établissement)

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans l'établissement et à l'extérieur

Participation du Département :
- La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet dans la limite d'un **plafond de 500 € par collège**.
- dans le cas de déplacement(s) dans le Département, la prise en charge des déplacements sera plafonnée à 80 % de la facture dans la limite de 500 €.

À charge du collège : le solde net du coût du projet.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Christine PHESANS-BAREILLE- 05 59 11 42 24 - christine.phesans-bareille@cg64.fr

Découverte des institutions

Action 24

Nom de l'action : À nous l'Europe

Modalité de l'Action : Contact direct avec l'organisateur

Objectifs de l'action :
- favoriser la diffusion d'une information sur l'Europe adaptée aux collégiens pour rapprocher les jeunes de l'Europe,
- développer la citoyenneté européenne.

Description de l'action/contenu :
Les questions européennes sont abordées dans les programmes scolaires des collégiens notamment en classe de 3e sous différents aspects : éducation civique, histoire, géographie et langues étrangères... Toutefois le fonctionnement des Institutions européennes reste souvent obscur pour les jeunes et ils méconnaissent l'incidence des décisions européennes dans leur vie quotidienne.
L'action « A nous l'Europe » concerne des interventions d'information et de formation sur l'Europe dans les établissements scolaires sous la forme d'ateliers interactifs et participatifs. Elles seront conduites par l'Association Pistes Solidaires labellisée Centre d'information Europe Direct de Pau et des Pays de l'Adour.
Les ateliers seront proposés par une équipe pédagogique interculturelle et pourront porter sur les thématiques suivantes :
- la construction de l'Europe, son fonctionnement, ses Institutions (Euroquizz constitué d'un diaporama et d'un jeu),
- la connaissance des cultures et des langues européennes,
- la citoyenneté européenne et les actions de l'Europe envers les jeunes.

Le choix des ateliers se fera en concertation avec les équipes enseignantes de chaque établissement. Les supports pédagogiques seront adaptés aux thématiques retenues et aux attentes des enseignants.
Des expositions seront également mises en place dans les établissements scolaires et pourront être utilisées par les autres classes ou par les enseignants en compléments des interventions.
Une évaluation sera réalisée à l'issue des interventions dans les établissements pour juger de la pertinence des ateliers proposés.

Pour qui (niveau ciblé) ? Classes de 3e des collèges (dans la limite des possibilités d'intervention de l'association)

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans les établissements retenus

Participation du Département :
L'intervention est à titre gratuit dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Association.

Modalités d'inscription : à partir d'avril auprès de l'association organisatrice
Association Pistes solidaires - Centre d'information Europe Direct de Pau et des Pays de l'Adour
1, rue Richelieu - 64000 PAU
Mathieu DECQ - 09 81 09 69 83 - contact@pistes-solidaires.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Histoire et mémoire

Action 25

Nom de l'action : Visite et ateliers pédagogiques des Archives

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- questionner le passé pour mieux comprendre la société,
- proposer une offre pédagogique sur l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires,
- rendre accessible aux enseignants et aux élèves les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux sur supports variés.

Description de l'action :
Un large éventail d'activités et d'outils pédagogiques conçus à partir de **documents d'archives originaux** est disponible sur demande et gratuitement.

Les Archives départementales proposent :
- **la visite des bâtiments** pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés (métiers du patrimoine),
- **les ateliers** et activités adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux (durée minimum 2 heures). Exemple de thématiques : Henri un prince en Béarn - un roi de France ; Gurs, un camp d'internement français ; Vivre en Béarn au fil du temps ; Bayonne médiévale ; Regard sur la culture en Pays basque aux XIX^{e} et XX^{e} siècles ; La Nive au fil des siècles…,
- **les dossiers pédagogiques en téléchargement à destination des enseignants** : Mémoires de Guerres.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne)

Langues régionales ? Possibilité d'animation en langue basque sur le site de Bayonne et en occitan sur le site de Pau

Participation du Département :
1 - Le Département **finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80 %**.

À charge du collège : le solde net du projet. Mis à part le déplacement, l'ensemble de l'offre éducative des Archives est gratuite.

Modalité de paiement : le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au Collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif.

2 - le service des Archives **met à disposition des outils pédagogiques** : fiches pédagogiques aux professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne…

Modalités d'inscription :
Comment ? inscription auprès des Archives départementales (voir contact ci-dessous)
Quand ? au minimum un mois avant la date de la visite

Ressource : www.archives.cg64.fr

Contact du Conseil général :
Service des Archives - archives@cg64.fr (Pau) et arch-bay@cg64.fr (Bayonne)
- **Pau** : Carine FREYSSINET - 05 59 84 97 60
- **Bayonne** : Tere GARCIA-LARRACHE - 05 59 03 93 93

Histoire et mémoire

Action 26

Nom de l'action : **Le centenaire de la guerre 14-18**

Modalité de l'Action : **Contact direct avec le service concerné du Conseil général**

Objectifs de l'action :
- prendre conscience de l'intérêt de l'Histoire pour mieux comprendre le présent et l'avenir,
- proposer une offre pédagogique sur la Première Guerre mondiale en lien avec les programmes scolaires dans le cadre d'une action labellisée par la Mission du Centenaire,
- créer des offres éducatives et culturelles avec des partenariats régionaux.

Description de l'action :
Le service départemental des Archives participe au programme de commémoration de la Première Guerre mondiale et son projet de commémoration a été labellisé au niveau national par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale en juillet 2013.

Il s'agit de proposer en faveur des scolaires et des collégiens notamment, des actions visant à faire connaître l'histoire de la Première Guerre mondiale dans le département à travers :

- des expositions
- Exposition de documents originaux : **Haltes. Les Basses-Pyrénées, terre d'accueil et de passage pendant la Première guerre mondiale**
- Exposition panneaux itinérante (médiathèques, collèges…) : **Les Basses-Pyrénées dans la Première Guerre mondiale**

- un site Internet : enrichi chaque mois, il abordera les thèmes aussi variés que les hôpitaux militaires, l'enrôlement ou l'impact économique de la guerre

- des ateliers pédagogiques : découvrir des documents originaux autour des thèmes suivants : Basques et Béarnais dans la Première Guerre mondiale - Les Monuments aux morts - La Première Guerre mondiale sur la Côte basque (durée minimum 2 heures).

- un dossier pédagogique sur le thème de « La guerre totale dans le département » (économie, industrie, surveillance de la frontière, hôpitaux…).

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne)

Langues régionales ? Possibilité d'animation des ateliers en langue basque sur le site de Bayonne et en occitan sur le site de Pau

Participation du Département :
1 - Le Département finance le déplacement des collégiens à hauteur de **80 %**.

À charge du collège : Mis à part le déplacement, l'ensemble de l'offre éducative des Archives est gratuite.

Modalité de paiement : le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au Collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif.

2 - le service des Archives **met à disposition des outils pédagogiques** : fiches pédagogiques aux professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne…

Modalités d'inscription :
Comment ? inscription auprès des Archives (voir contact ci-dessous)
Quand ? au minimum un mois avant la date de la visite

Ressource : www.archives.cg64.fr

Contact du Conseil général :
Service des Archives - archives@cg64.fr (Pau) et arch-bay@cg64.fr (Bayonne)
- **Pau** : Carine FREYSSINET - 05 59 84 97 60
- **Bayonne** : Tere GARCIA-LARRACHE - 05 59 03 93 93

Alimentation

Action 27

Nom de l'action : **Manger Bio&Local, Labels et Terroir**

Modalité de l'Action : **Appel à projet**

Objectifs de l'action :
- sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et les faire adhérer à la démarche,
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité,
- éduquer au goût.

Description de l'action :
Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans Le Département a initié la démarche « Manger Bio&Local, Labels et Terroir » en 2010. En 2013/2014, 31 collèges publics sont engagés.
Sur les 4 axes qui composent la démarche, le Département accompagne ces établissements, notamment sur **la sensibilisation des convives et en particulier des élèves**. Dans ce cadre, une aide départementale est proposée aux collèges afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet éducatif. A titre d'exemple, les actions de ce projet peuvent être des visites de ferme, animations par des intervenants extérieurs, ateliers cuisine, jardins pédagogiques...

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? collèges publics engagés dans la démarche « Manger Bio&Local Labels et Terroir »

Quand ? tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Où ? au sein de l'établissement ou à l'extérieur (visite de fermes...) - favoriser les lieux de production de proximité

Avec qui ? les projets sont coordonnés par **Association d'idées** - Goli HASHEMI - 06 85 67 99 18
contact@association-d-idees.org
Des groupements de producteurs existent sur le département et peuvent proposer des visites de fermes : CIVAM Bio Béarn, « Bienvenue à la ferme », B.L.E.

Participation du Département :
L'aide financière est définie en fonction du budget prévisionnel du projet, plafonnée à 1 000 € par collège et par an.
Les déplacements seront plafonnés à 80 %.

À charge du collège : solde net du projet, 20 % des déplacements.

Modalité de paiement : la subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, **à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.
Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Mise à disposition d'outils pédagogiques : 2 DVD « nos enfants nous accuseront » et « we feed the world ».

Modalités d'inscription : Compléter le formulaire unique d'appel à projet 2014-2015 téléchargeable à l'adresse suivante www.cg64.fr/missions/projet-educatif-departemental **à partir du 1er avril 2014**.
À retourner **avant le 31 mai 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Alix LORTON - 05 59 11 43 78 - alix.lorton@cg64.fr

Alimentation

Action 28

Nom de l'action : **Équilibre alimentaire**

Modalité de l'Action : **Contact direct avec le service concerné du Conseil général**

Objectifs de l'action :
- sensibiliser les collégiens à l'équilibre alimentaire et à une alimentation de qualité,
- mettre l'alimentation au cœur des projets d'établissements en menant des actions éducatives en milieu scolaire.

Description de l'action :
Considérant les enjeux liés à la santé publique et la publication du décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, le Département s'est engagé à contribuer au respect de l'équilibre alimentaire.

Dans ce cadre, en application du programme « qualité et équilibre alimentaire » porté par le Département, l'aide de la diététicienne du Conseil général peut être sollicitée par les collèges pour établir des projets sur le thème de l'équilibre alimentaire, l'alimentation et pour intervenir dans les établissements.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics

Quand ? durant l'année scolaire, sur le temps scolaire et interclasse

Où ? dans l'établissement

Participation du Département :
Mise à disposition de la diététicienne de la Direction de l'Éducation du Conseil général.

Modalités d'inscription :
Demande (mail, courrier, téléphone) au Conseil général tout au long de l'année scolaire (voir contact ci-dessous)

Ressource :
Outil pédagogique « Fourchettes et baskets » (INPES) fourni à tous les collèges publics.

Contact du Conseil général :
Pôle Vie des collégiens
Alix LORTON - 05 59 11 43 78 - alix.lorton@cg64.fr

Sport

Action 29

Nom de l'action : Sections sportives agréées par le rectorat

Modalité de l'Action : Contact direct avec le service concerné du Conseil général

Objectifs de l'action :
- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture professionnelle, selon les préconisations de l'Éducation Nationale,
- s'inscrire dans une démarche de préservation de la santé,
- répondre à la réussite du double parcours scolaire et sportif du jeune.

Description de l'action :
Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposé par l'établissement. Elles permettent ainsi la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.
Les objectifs de la section sportive doivent être validés par le Conseil d'administration de l'établissement. Le Rectorat accorde un agrément pour une durée de trois ans.

Critères d'éligibilité :
La section sportive doit être agréée par le rectorat et la convention de partenariat doit être effective.
Elle doit répondre aux objectifs de l'action.
Quatre critères cumulés à respecter :
- un minimum de trois heures hebdomadaires hors UNSS,
- un nombre de participants, sur l'année scolaire, ≥ 12 élèves avec dérogation pour les sports de pleine nature et les sections mutualisées,
- au minimum, une pratique sur au moins deux niveaux de classe (6e, 5e, 4e, 3e),
- un partenariat effectif avec le mouvement sportif local et/ou départemental.

Pour qui ? tous niveaux

Collèges ? publics et privés

Quand ? sur l'année scolaire

Où ? dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité, dans les espaces, sites et itinéraires de pleine nature de proximité

Avec qui ? l'enseignant référent du collège et le mouvement sportif (clubs, comités)

Participation du Département :
Il intervient dans le cadre d'une convention qui précise les modalités de fonctionnement de la section et le niveau d'engagement de tous les partenaires associés,
- financement du suivi-médico-physiologique par le Service de médecine du sport de l'hôpital de Bayonne avec l'appui du Centre de Biologie et de Médecine du sport de Pau.
- Accompagnement technique des Conseillers en développement sportif ou agent de développement des comités sportifs départementaux conventionnés avec le Conseil général. L'encadrement hebdomadaire est réalisé en lien avec le club local.
- Octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, pour les sections sportives de pleine nature et mutualisées lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées auprès du prestataire dans la limite de 2500 € par an et par établissement.

Modalité de paiement : la subvention est versée sur présentation des factures acquittées auprès du prestataire pour les déplacements.

Modalités d'inscription :
La fiche de renseignement sur l'activité de la section sportive pour l'année scolaire à venir.
À retourner **avant le 30 juin 2014** en format numérique à l'adresse suivante : ped@cg64.fr

Contact du Conseil général :
Pôle Activités sportive
Carole LUPRICE - 05 59 11 42 29 - carole.luprice@cg64.fr

Santé

Action 30

Nom de l'action : **Adolescente, adolescent, se connaître et vivre ensemble**

Modalité de l'Action : **Contact direct avec l'organisateur**

Objectifs de l'action :
- informer et sensibiliser aux dimensions biologiques mais aussi sociales de la sexualité,
- sensibiliser à la question d'égalité filles-garçons.

Description de l'action :
Le dispositif est un espace d'exposition et d'animation scientifique interactif, itinérant et modulable où une large place est laissée aux expérimentations.
Cinq thématiques principales y sont abordées :
- « Équipement et mode d'emploi » : physiologie et fonctionnement du système génital, production des gamètes,
- « Métamorphoses ou transformations… » : croissance, puberté, développement et maturité sexuelle,
- « IST, à toi de jouer ! » : transmission et prévention des IST et du SIDA,
- « Le choix est grand » : fécondation, transmission de la vie et différents moyens de contraception,
- « Réflexion et débat » : impulser la réflexion et le débat autour des représentations et des stéréotypes culturels.

L'outil se compose de trois espaces de découverte : l'exploratoire, le laboratoire, le centre de ressources.
Les interventions doivent s'inscrire dans les missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).

Pour qui ? niveau 4e et 3e (dans la limite des possibilités d'intervention de l'Association)

Collèges ? publics et privés

Quand ? durant l'année scolaire

Où ? dans l'établissement

Participation du Département :
L'intervention est à titre gratuit dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Association.

Modalités d'inscription : sélection des établissements à partir d'avril 2014
Association Les Petits Débrouillards Aquitaine - Antenne des Pyrénées-Atlantiques
Myriam BAGUR - 05 59 41 13 01 - m.bagur@lespetitsdebrouillards.org

Contact du Conseil général :
Pôle Jeunesse
Laura DUVIGNAU - 05 59 11 47 03 - laura.duvignau@cg64.fr

Vos contacts au Conseil général

Myriam SOULA Chargée de mission Aménagement culturel et enseignement artistique Poste téléphonique : 05 59 11 44 02 Mail : myriam.soula@cg64.fr	**Action 1** : spectacle vivant, arts plastiques et littérature (P.D.E.A.C.) **Action 2** : grandir avec la culture **Action 3** : collège au cinéma **Action 4** : éducation à l'image (P.D.E.A.C.) **Action 7** : culture scientifique (PDEAC) **Action 8** : éducation au Patrimoine (PDEAC)
Laurence HOURÇOURIGARAY Instructrice Pôle Coopération transfrontalière Poste téléphonique : 05 59 46 51 24 Mail : laurence.hourcourigaray@cg64.fr	**Action 5** : projet de coopération transfrontalière et espagnole : MUEVETE !
Christine PHESANS-BAREILLE Gestionnaire Pôle Vie des collégiens Poste téléphonique : 05 59 11 42 24 Mail : christine.phesans-bareille@cg64.fr	**Action 5 bis** : voyages scolaires éducatifs **Action 14** : forums des métiers et des formations **Action 15** : parcours de sensibilisation aux métiers de l'industrie **Action 16** : sensibilisation à la sécurité routière **Action 19** : citoyenneté numérique **Action 23** : découverte des valeurs et institution françaises et européennes
Laurence NEMES Chef de Pôle 100 projets Poste téléphonique : 05 59 11 44 72 Mail : laurence.nemes@cg64.fr	**Action 6** : 100 projets « solidaires sans frontières »
Carole LUPRICE Gestionnaire Animations Sportives Poste téléphonique : 05 59 11 42 29 Mail : carole.luprice@cg64.fr	**Action 9** : sensibilisation au milieu montagnard « Pilou Page » **Action 10** : Éducation et Sport de pleine nature **Action 29** : sections sportives et suivi médical et physiologique
Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ Médiateurs du patrimoine Poste téléphonique : 05 59 37 97 20 Mail : ospitalea.cg.fr	**Action 11** : séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea
Patricia SAINT-AMON Chargée de mission Éducation et sensibilisation à l'environnement Poste téléphonique : 05 59 11 42 72 Mail : patricia.saint-amon@cg64.fr	**Action 12** : éducation à l'environnement et au développement durable (P.D.E.A.C.) **Action 13** : planète précieuse « Mon territoire en jeu »
Audrey BRUEL Chef de Pôle transport scolaire Poste téléphonique : 05 59 11 45 05 Mail : audrey.bruel@cg64.fr	**Action 16 bis** : sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires/ transports en commun : « sortir vite »
Virginie GUNSETT Chargée de mission Pôle Gestion des risques Poste téléphonique : 05 59 46 50 76 Mail : virginie.gunsett@cg64.fr	**Action 17** : sensibilisation aux risques naturels et technologiques
Laura DUVIGNAU Chargée de mission Jeunesse et actions éducatives Poste téléphonique : 05 59 11 47 03 Mail : laura.duvignau@cg64.fr	**Action 18** : collégien citoyen **Action 20** : jeux et citoyenneté **Action 21** : formation des délégués élèves **Action 22** : découverte de l'Institution départementale **Action 24** : A nous l'Europe **Action 30** : adolescente, adolescent, se connaître et vivre ensemble
Pau : **Carine FREYSSINET** – 05 59 84 97 60 Bayonne : **Térésa GARCIA-LARRACHE** – 05 59 03 93 93 Service des Archives - archives@cg64.fr	**Action 25** : visite et ateliers pédagogiques des Archives **Action 26** : le centenaire de la guerre 14-18
Alix LORTON Diététicienne Poste téléphonique : 05 59 11 43 78 Mail : alix.lorton@cg64.fr	**Action 27** : manger Bio & Local, Labels et Terroir **Action 28** : équilibre alimentaire